

# AVIS PUBLIC

**PRENEZ AVIS** que le conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Beauce-Etchemin, au cours de la séance régulière du 25 juin 2013, a adopté un règlement déléguant certains pouvoirs et fonctions au comité exécutif, à la direction générale, à la direction générale adjointe, aux directions de service et aux directions d'établissement.

Ce règlement porte le numéro 01-2013 et peut être consulté au bureau du soussigné durant les heures régulières de bureau au siège social de la Commission scolaire de la Beauce-Etchemin, 1925, 118<sup>e</sup> Rue, Saint-Georges (Québec).

Ce règlement entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2013.

Donné à Saint-Georges  
ce 26 juin 2013

Francis Isabel, directeur  
Secrétariat général et services corporatifs